



Sarl / sarl de famille

Par Karamellyne

Bonjour

Nous sommes sur le point de créer une laverie automatique ma soeur mon mari et moi. Est il possible de creer une sarl de famille dans cette configuration ?
D'avance merci pour votre réponse

Par DIU1973

BONJOUR

Quelle soit familiale ou pas n'est pas d'une grande importance, elle peut exercer les mêmes activités qu'une SARL classique, donc avoir une activités artisanale, commerciale etc...

Par john12

Bonjour,

Pour compléter la réponse de DIU1973,
Réponse positive à la question.

En effet, en application des dispositions de l'article 239 bis AA du CGI, les SARL exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou agricole et formées uniquement entre personnes parentes en ligne directe ou entre frères et s?urs, ainsi que les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité peuvent opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes mentionné à l'article 8.

La seule différence entre les SARL classiques et les SARL de famille concerne la durée de l'option pour le régime fiscal des sociétés de personnes qui n'est pas limitée dans le temps, pour les SARL de famille, alors qu'elle est limitée à 5 ans maximum, pour les SARL Classiques.

Cordialement